

Réf : CA2018/26

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2018**

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1-2018  
DE L'ÉTABLISSEMENT**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **06 avril 2018** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Entendu l'exposé de Madame Béatrice Laville, vice-présidente du conseil d'administration et de Madame Sarah Onillon, directrice des affaires financières de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **adopte le budget rectificatif n°1- 2018 de l'établissement selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés (cf. 1 document en pièce jointe à la présente délibération):**

- ✘ **Tableau n°1 – Tableau emplois ;**
- ✘ **Tableau n°2 – Tableau autorisations budgétaires ;**
- ✘ **Tableau n°4- Tableau équilibre financier ;**
- ✘ **Tableau n°6 – Situation patrimoniale ;**
- ✘ **Tableau n°9 – Tableau agrégé des opérations pluriannuelles.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 avril 2018.*

Nombre de membres présents	<b>25</b>
Nombre de membres représentés	<b>11</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>36</b>
Nombre de votes pour	<b>36</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Helene VELASCO-GRACIET.

Publié le : 17/05/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/04/2018